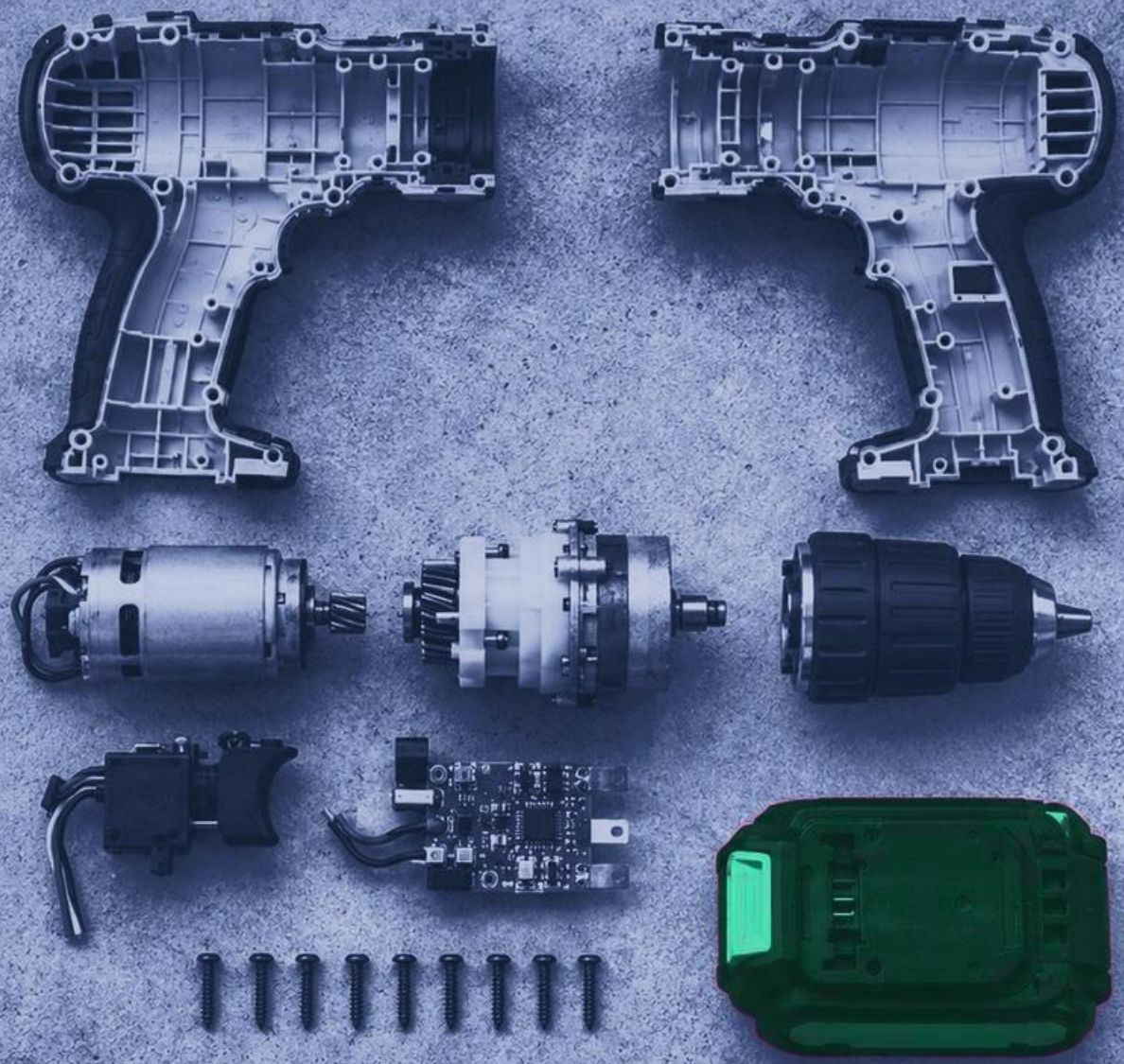
AILANCY RESEARCH · NOTE DE CONVICTION

# Cadrer sa stratégie d'économie circulaire

## Institutions financières : enjeux et leviers d'action pour construire une démarche d'économie circulaire sur les opérations propres et les portefeuilles

Novembre 2026



Ailancy RESEARCH

L'**économie circulaire** s'impose comme une réponse aux limites du modèle linéaire « extraire, produire, consommer, jeter ». L'extraction mondiale de ressources a triplé en cinquante ans, et **seulement 6,9 % des matières qui entrent dans l'économie sont des matières secondaires.**

**Pour les entreprises, l'enjeu est de repenser leurs modèles de production afin de devenir plus résilientes face aux enjeux environnementaux, climatiques, économiques et géopolitiques. Le cadre réglementaire impose également peu à peu aux entreprises de repenser leur modèle de production :** fin des emballages plastiques à usage unique d'ici 2040 (loi AGEC), interdiction de détruire les invendus textiles, règlement européen sur les emballages…

Pour les institutions financières, l'enjeu porte sur **l'empreinte propre** et, surtout, sur **les portefeuilles financiers** : les entreprises qu'elles financent, assurent ou détiennent sont soumises à des risques financiers matériels sur les enjeux d'économie circulaire. Comprendre les leviers d'actions à mettre en place pour intégrer les principes de circularité dans sa stratégie et ses opérations est donc clé.

**Cette étude propose un cadre pour permettre aux institutions financières de structurer leur stratégie d'économie circulaire. Elle s'appuie sur les référentiels de place (ADEME, ISO 59000, Taxonomie européenne), des données publiques et un benchmark de banques européennes, afin d'identifier les leviers prioritaires sur les opérations propres comme sur la chaîne de valeur aval.**

# Sommaire


1. Pourquoi intégrer les principes de l'économie circulaire dépasse un simple enjeu de RSE et devient un prérequis à la gestion des risques et la performance financière ?
2. Economie circulaire : les concepts clés et cadres normatifs permettant de comprendre les enjeux et de cadrer sa stratégie
3. Portefeuilles financiers : quels leviers de circularité prioriser en fonction de l'exposition sectorielle ?
4. Empreinte propre : quels leviers de circularité prioriser en fonction des coûts/bénéfices ?
5. Comment Ailancy vous accompagne dans la structuration de votre stratégie circulaire

# 01

## Pourquoi intégrer les principes de l'économie circulaire dépasse un simple enjeu de RSE et devient un prérequis à la gestion des risques et la performance financière ?



Ailancy RESEARCH

# Le modèle linéaire atteint ses limites : l'économie circulaire devient un enjeu environnemental, financier et de résilience

Le modèle linéaire détruit chaque année l'équivalent de 31 % du PIB mondial, alors que 7 des 9 limites planétaires sont dépassées et que seulement 6,9 % des matières consommées dans le monde sont issues du recyclage.

- L'économie circulaire est un système d'échange et de production qui, à chaque étape du cycle de vie des produits, vise à **utiliser les ressources plus efficacement et à réduire l'impact sur l'environnement**, en rupture avec le modèle linéaire
- Le modèle linéaire **pèse sur le climat et la biodiversité, entretient la dépendance aux matières premières importées et expose les entreprises, les investisseurs/financeurs et assureurs** à un risque financier croissant

MODÈLE LINÉAIRE : Extraire > Produire > Consommer > Jeter

## UN MODÈLE QUI ATTEINT SES LIMITES

**25 400 Md€**
de valeur perdue chaque année dans le modèle linéaire, soit 31 % du PIB mondial

**7 sur 9**
limites planétaires déjà dépassées, tels la destruction de la biodiversité et le changement d'usage des sols

**6,9 %**
Recul relatif du volume de matières secondaires dans l'économie mondiale, contre 7,2 % en 2018

**22 %**
des déchets plastiques mondiaux sont mal gérés : décharges sauvages, brûlage, rejets

*Sources : Circle Economy & Deloitte ; PIK ; OCDE*

## MODÈLE CIRCULAIRE SELON L'ADEME · 3 DOMAINES D'ACTION, 7 PILIERS

### Offre des acteurs économiques
- Approvisionnement durable
- Écoconception
- Écologie industrielle et territoriale
- Économie de la fonctionnalité

### Demande et comportement des consommateurs
- Consommation responsable
- Allongement de la durée d'usage

### Gestion des déchets
- Recyclage

Le passage d'un modèle linéaire à un modèle circulaire est nécessaire au regard des enjeux suivants :

### ENJEU ENVIRONNEMENTAL
*Pour la planète et la société*

- **Plus de 60 %** des émissions mondiales de gaz à effet de serre proviennent de l'extraction et de la transformation des ressources
- **90 %** de la perte de biodiversité liée aux terres et du stress hydrique viennent de l'exploitation de la biomasse

*Sources : UNEP, Global Resources Outlook 2024*

### ENJEU FINANCIER
*pour les institutions financières et les entreprises*

- Probabilité de défaut moyenne inférieure d'environ **28 %** pour les entreprises circulaires
- Réduire et réemployer abaissent le risque de défaut ; recycler seul n'a pas d'effet mesuré

*Sources : Cerved Rating Agency ; Allodi & Soana (2025)*

### ENJEU DE SOUVERAINETÉ
*Pour l'Union Européenne*

- L'économie européenne reste linéaire **à environ 90 %**
- L'UE vise **25 %** de sa consommation de matières premières stratégiques issue du recyclage, pour réduire sa dépendance aux importations

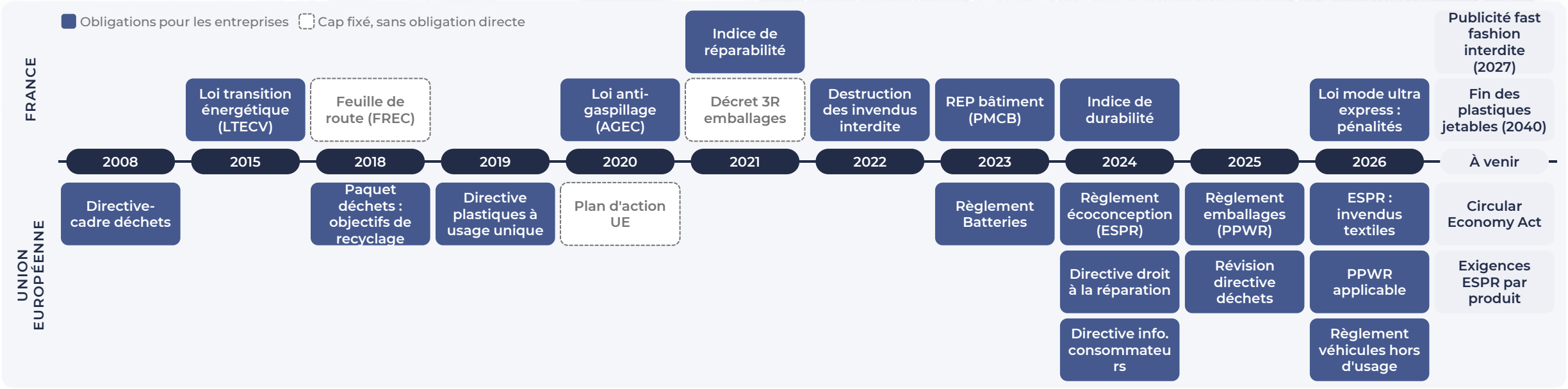
*Source : Parlement européen (EPRS)*

**Au-delà de l'environnement, un sujet de résilience économique qui touche directement les portefeuilles des institutions financières**

# Les entreprises font face à un cadre réglementaire de plus en plus dense et contraignant leur imposant d'adapter leurs modèles d'affaires pour y intégrer la circularité

Depuis 2020, les textes français et européens se multiplient et passent de l'orientation à l'obligation. D'abord ciblés sur quelques filières, ils couvrent désormais la plupart des produits et remontent jusqu'à leur conception.

## PRINCIPAUX TEXTES EN FRANCE ET DANS L'UNION EUROPÉENNE (dates d'entrée en vigueur)




### QUI EST VISÉ ?

**Des filières ciblées à presque tous les produits**

Les premiers textes visent les déchets, les emballages et quelques filières REP. Depuis 2024, l'ESPR fixe un cadre pour **presque tous les produits physiques**, avec des priorités : textile, ameublement, acier, aluminium, pneus. S'y ajoutent des textes sectoriels : bâtiment, batteries, automobile.

### QUELLE LOGIQUE ?

**De l'orientation à l'obligation**

Les feuilles de route de 2018 et 2020 laissent place à des **interdictions, objectifs chiffrés et pénalités**, souvent par des règlements directement applicables plutôt que par des directives à transposer.

### QUEL LEVIER ?

**De la fin de vie à la conception**

Après le recyclage, les textes imposent **durabilité, réparabilité et réemploi** : indice de réparabilité (2021), interdiction de détruire les invendus (2022), droit à la réparation (2024).

**Ne pas s'adapter a un coût : sanctions, pénalités, perte d'accès au marché et de compétitivité, transmises aux portefeuilles des institutions financières**

# Les réglementations imposent notamment à six secteurs clés de transformer leurs modèles d'affaires pour y intégrer les enjeux de l'économie circulaire

## Anticiper les réglementations des secteurs auxquels les portefeuilles sont exposés est un enjeu de risque et de revenu pour les institutions financières

| | Emballages | Textile | Automobile | Construction | Électronique et batteries | Métaux |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Textes réglementaires** | Règlement emballages | Écoconception, filières textiles | Véhicules hors d'usage | Produits de construction | Batteries, réparation | Écoconception, acier et aluminium |
| **Obligation structurante** | En 2030, tous les emballages recyclables, contenu recyclé de 10 à 35 % selon le plastique | Destruction des invendus interdite, recyclage compris, filière textile en 2028 | Stratégie de circularité, passeport, 15 % de plastique recyclé en 2032 | Déclaration environnementale, empreinte carbone, indicateurs complets en 2030 | Passeport batterie, contenu recyclé documenté en 2028, minimal en 2031 | Contenu recyclé et empreinte carbone déclarés, acte délégué attendu |
| **Première obligation ferme** | 12/08/2026 | 19/07/2026 | 01/09/2028 | *selon les normes* | 18/02/2027 | *acte attendu* |
| **Impacts sur la transformation des activités** | ●●● | ●●○ | ●●● | ●●○ | ●●○ | ●○○ |
| **Secteur d'activité couvert par ligne de crédit** | Industrie manufacturière<br>Industrie | Industrie, commerce<br>Industrie · Commerce | Industrie, commerce et réparation<br>Industrie · Commerce | Fabricants de produits, construction<br>Industrie · Construction | Industrie manufacturière<br>Industrie | Industrie manufacturière<br>Industrie |

**Crédits mobilisés aux sociétés non financières (2026) : 1 437 Md€**

| 68,4 Md€ Construction | Industrie 110,3 Md€ | Commerce 184,7 Md€ | Immobilier 584,5 Md€ | Autres 489,2 Md€ |
|---|---|---|---|---|

Impacts sur la transformation des activités ●○○ mineur ●●○ important ●●● majeur

# La transmission du risque réglementaire relatif à l'intégration des enjeux de circularité touche aussi bien les activités de la banque, de l'assurance et de la gestion d'actifs

Le coût de conformité, le prix des intrants et l'accès au marché du client atteignent la marge pour le crédit, les sinistres pour l'assurance et la valorisation des titres pour la gestion d'actifs

## Date d'application des règlementations pesant sur les entreprises et modalités de transmission du risque

Par exemple :

**01/09/2028**
**Règlement véhicules hors d'usage**

### Coût de conformité

Le règlement nécessite une mobilisation de capex : conception, contenu recyclé, filière de reprise, documentation.

*Véhicules hors d'usage : 66 € par véhicule en 2035 pour l'option de la proposition de 2023*

**12/08/2026**
**Règlement emballages (PPWR)**

### Prix des intrants

Le règlement fixe une part de matière recyclée et crée une demande captive, au prix de la matière secondaire.

*30 % de plastique recyclé dans les bouteilles de boisson en 2030, 65 % en 2040*

**19/07/2026**
**ESPR : invendus textiles**

### Accès au marché

Le règlement conditionne la vente : seul un produit conforme se met sur le marché, et l'invendu doit être donné ou réemployé, le recyclage comptant comme une destruction.

*Destruction des vêtements et chaussures invendus interdite aux grandes entreprises depuis le 19/07/2026*

tout canal atteint les trois métiers

### Banques

Variable touchée : **la marge et le remboursement**

- Marge et capacité de remboursement pendant la mise en conformité
- Besoin en fonds de roulement, volatilité du coût des achats
- Chiffre d'affaires, valeur des stocks pris en garantie

### Assurances

Variable touchée : **les sinistres et la responsabilité**

- Retraits de produits et responsabilité des producteurs exposés
- Coût des pièces et de la réparation dans les sinistres
- Activités nouvelles à assurer : réemploi, reconditionnement, location

### Gestion d'actifs

Variable touchée : **la valorisation des titres**

- Révision des marges et des valorisations des émetteurs
- Sensibilité des résultats au prix des matières
- Dépréciation des actifs non conformes

# Les enjeux pesant sur les entreprises se transmettent aux portefeuilles financiers via différents canaux de transmission. La gestion des risques relatifs à l'usage des ressources devient un enjeu fort de compétitivité

| Risques relatifs à l'usage des ressources | Canaux de transmission | Impacts financiers |
|---|---|---|
| **Prix des matières premières**<br>*Hausse des prix liée à la raréfaction des matières et ressources non renouvelables, aux conflits géopolitiques…* | Dépendance à des ressources clés nécessitant une adaptation du modèle de production, des renégociations de contrat et une meilleure gestion des stocks | **Hausse des coûts d'achat et du besoin en fonds de roulement** |
| **Pollution**<br>*Coûts de dépollution associés aux déchets non valorisés, réglementations locales…* | Augmentation des attentes des régulateurs et des consommateurs sur la gestion des ressources sortantes se traduisant en normes réglementaires et sanctions financières | **Hausse des coûts de traitement des ressources sortantes, charges** |
| **Climatiques physiques**<br>*Disponibilité des ressources impactées par les risques climatiques* | Disruption de la chaîne logistique générant des retards d'approvisionnement, de production et de distribution (ex: indisponibilité des voies maritimes) | **Hausse des coûts d'approvisionnement, de logistique, d'assurance et dépréciation des actifs** |
| **Réglementaire et légal**<br>*Réglementations sur la gestion des ressources ou le taux de recyclabilité, sanctions sur la pollution…* | Investissements nécessaires à l'adaptation aux cadres réglementaires sur l'usage des ressources, risques de sanctions financières | **Hausse des provisions, risque d'amendes, OPEX** |
| **Géopolitique**<br>*Tensions et conflits sur les ressources critiques, droits de douane, restrictions commerciales…* | Hausse des prix liés à la disponibilité des ressources ou aux droits de douane, révision des fournisseurs | **Hausse des coûts d'import et export, dépréciation du stock** |
| **Réputationnel**<br>*Sanction des consommateurs sur des produits très polluants ou des produits non circulaires.* | Perte de clients suite à une mauvaise presse concernant la gestion amont ou aval des ressources (droits humains, pollution…) | **Baisse des revenus** |
| **Technologique**<br>*Adaptation des modèles de production des concurrents vers une économie d'usage, préférence des consommateurs vers des nouveaux biens et services circulaires* | Investissements nécessaires à la transition circulaire des modèles de production ou perte de compétitivité face à des modèles concurrents émergents | **Dépréciation des actifs, baisse de rentabilité et de compétitivité** |

*Déclinaison des impacts financiers aux activités de financement, d'investissement et d'assurance*
(risque de crédit, performance des fonds, sinistres…)

**75 %** des prêts bancaires aux entreprises de la zone euro vont à des entreprises fortement dépendantes des services écosystémiques (BCE, 2026)

# 02

## Economie circulaire : les concepts clés et cadres normatifs permettant de comprendre les enjeux et de cadrer sa stratégie



# Les 4R est le concept clé de l'économie circulaire mais ne s'applique qu'à l'empreinte propre des institutions financières. Des leviers spécifiques doivent être identifiés pour couvrir les enjeux des portefeuilles

Les 4R constituent le référentiel commun de l'économie circulaire traduisent de façon opérationnelle les actions de la norme ISO 59004. Leur mise en œuvre relève de l'opérationnel sur l'empreinte propre

**Norme ISO 59004**
*5 catégories d'actions*

1. Créer de la valeur ajoutée
2. Conserver la valeur
3. Récupérer la valeur
4. Régénérer les écosystèmes
5. Favoriser la transition vers une économie circulaire

## OPÉRATIONS PROPRES

Les activités internes de l'institution financière, les ressources qu'elle utilise pour fonctionner ainsi que ses achats et sa chaîne de valeur amont (fournisseurs).

### LEVIERS MOBILISABLES

| | | |
|---|---|---|
| **Réduire** | Limiter la consommation de ressources | **Forte** |
| **Réemployer** | Donner une seconde vie aux actifs | **Forte** |
| **Réparer, reconditionner** | Allonger la durée de vie des équipements | **Forte** |
| **Recycler** | Valoriser les matières en fin de vie | **Faible** |

*Circularité **forte** : réduire les flux de ressources à la source et prolonger leur usage.*
*Circularité **faible** : optimiser l'utilisation des ressources sans réduire les flux.*

**EXEMPLES** Immobilier · Équipements informatiques · Mobilier · Achats responsables · Consommables · Déchets

## CHAÎNE DE VALEUR AVAL

Les entreprises, projets et actifs soutenus par les solutions de financement, d'investissement ou d'assurance de l'institution financière.

### LEVIERS MOBILISABLES

Orienter les financements et investissements vers des activités favorisant l'économie circulaire ; faciliter l'octroi de crédit pour les modèles alternatifs ou en transition.

**EXEMPLES** Modèles circulaires · Réemploi · Reconditionnement · Infrastructures de recyclage · Économie de la fonctionnalité · Partage

# Contrairement au climat, l'économie circulaire reste un enjeu historiquement peu traité par le cadre réglementaire financier et normatif

La Taxonomie et la CSRD sont les textes clés permettant de cartographier, mesurer et publier. Les autres normes et réglementations couvrent des enjeux environnementaux plus globaux.

● Eligible (selon seuils) – non concerné

## Réglementations adressant les enjeux de l'économie circulaire

| | Texte et échéance | Banques | Sociétés de gestion | Assureurs | Lien avec l'économie circulaire |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 CLASSIFICATION *Classer* | **Taxonomie**<br>Seul texte qui fait de l'économie circulaire un objectif ; alignement publié depuis 2026 | ● | ● | ● | La taxonomie définit les activités éligibles et pouvant être alignées à l'objectif de **transition vers une économie circulaire** (réduire l'utilisation des ressources, favoriser le réemploi et le recyclage, et limiter la production de déchets). Les entreprises doivent publier leurs **encours alignés.** |
| 2 REPORTING *Publier* | **CSRD · ESRS E5**<br>Standard dédié, si le sujet est jugé matériel ; groupes > 1 000 salariés et 450 M€ de CA | ● | ● | ● | Si **l'économie circulaire est matérielle**, l'entreprise doit publier ses **politiques, cibles, et plans d'actions** en lien avec ses impacts, risques et opportunités relatifs à l'économie circulaire. |

## Réglementations et normes intégrant l'économie circulaire de manière secondaire ou indirecte

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 3 RISQUES *Piloter* | **Orientations EBA**<br>EBA/GL/2025/01, depuis le 11 janvier 2026 | ● | – | – | Couvrir au minimum climat, écosystèmes et biodiversité, puis **étendre progressivement** les outils aux autres risques environnementaux. La circularité n'est pas citée. |
| 4 RISQUES *Piloter* | **Solvabilité II révisée**<br>Directive (UE) 2025/2, dès le 30 janvier 2027 | – | – | ● | Établir des **plans de gestion des risques de durabilité** couvrant l'ensemble des facteurs de durabilité, pas seulement le climat. |
| 5 CLASSIFICATION *Classer* | **SFDR, puis SFDR 2.0**<br>Trilogues à partir d'octobre 2026 ; application attendue vers 2029 | – | ● | – | Aujourd'hui, un indicateur obligatoire sur les **déchets dangereux**. Demain, l'économie circulaire pourra fonder un produit **Durable ou Transition**, à documenter. |
| 6 NORMES *Mesurer* | **ISO 59000**<br>ISO 59004, 59010 et 59020 (2024), 59040 (2025) | ● | ● | ● | **ISO 59020** fournit une méthode de mesure de la performance circulaire : une base commune pour le dialogue avec les clients. |

## CES CADRES REGLEMENTAIRES ET NORMATIFS SONT ENRICHIS PAR DES TRAVAUX DE PLACE

**NOVEMBRE 2025**
### Global Circularity Protocol
WBCSD et UNEP. Premier cadre mondial volontaire pour mesurer la circularité des entreprises

**2026**
### Lignes directrices UNEP FI
Méthode sectorielle pour évaluer la circularité des clients d'une banque (textile, agriculture, bâtiment)

**OCTOBRE 2025**
### Coalition « Finance Circulaire »
BNP Paribas, La Banque Postale, Oney, Cofidis. Trois freins : rentabilité différée, valeur résiduelle, outils de risque

**Un cadre peu contraignant sur la circularité, mais qui donne aux institutions financières les repères pour mesurer, publier et piloter le sujet**

# La Taxonomie européenne fournit aux institutions financières une grille sectorielle pour analyser leurs expositions à des secteurs ayant un potentiel de circularité

La taxonomie identifie 5 secteurs et 21 activités comme étant éligibles à l'objectif de transition vers une économie circulaire. Pour chacune, des critères techniques précisent ce qui distingue une activité éligible d'une activité alignée.

**ÉLIGIBLE** l'activité figure à l'annexe II → **CONTRIBUTION SUBSTANTIELLE** respect des critères techniques → **NE PAS NUIRE (DNSH)** aux cinq autres objectifs → **GARANTIES MINIMALES** sociales et de gouvernance → **ALIGNÉ** compte dans les ratios publiés

| Secteurs | Activités éligibles | Pour passer de l'éligibilité à l'alignement, des critères à respecter |
|---|---|---|
| **Industrie manufacturière**<br>2 activités | Emballages plastiques · Équipements électriques et électroniques | Emballages **réutilisables** ou intégrant une part minimale de matière recyclée, et recyclables ; équipements **durables, réparables et recyclables** (écolabel UE ou critères équivalents) |
| **Eau, assainissement, déchets et dépollution**<br>7 activités | Récupération du phosphore des eaux usées · Ressources en eau alternatives · Collecte des déchets · Traitement des déchets dangereux · Valorisation des biodéchets · Dépollution et démantèlement des produits en fin de vie · Tri et valorisation des déchets non dangereux | **Collecte séparée** et **valorisation matière effective** : au moins 50 % des déchets triés transformés en matières premières secondaires, au moins 70 % de biodéchets triés à la source en entrée de méthanisation ou de compostage |
| **Construction et immobilier**<br>5 activités | Construction neuve · Rénovation · Démolition · Entretien des routes · Béton en génie civil | Au moins **90 % (neuf) ou 70 % (rénovation)** des déchets de chantier non dangereux réemployés ou recyclés ; en rénovation, au moins 50 % du bâti conservé ; moindre recours aux matières premières vierges |
| **Information et communication**<br>1 activité | Solutions numériques IT/OT fondées sur les données | Outils qui **allongent la durée de vie** des produits ou **tracent les flux de matières** (maintenance prédictive, données produit) |
| **Services**<br>6 activités | Réparation, reconditionnement, remanufacturing · Pièces détachées · Préparation au réemploi · Vente d'occasion · Produit en tant que service · Places de marché d'occasion | Activités circulaires par nature : **allonger la durée d'usage** des produits, sous conditions de garantie, de traçabilité et de gestion des déchets |

## AU-DELÀ DU CALCUL DES RATIOS RÉGLEMENTAIRES, UN POINT DE DÉPART POUR CONSTRUIRE SA STRATÉGIE

1 · **Cartographier** les encours exposés aux secteurs d'activités éligibles

2 · **Comprendre** les enjeux de transition vers un modèle circulaire pour chacun des secteurs

3 · **Mesurer l'écart** entre éligibilité et alignement, client par client et les efforts de transition nécessaires

4 · **Enrichir** les politiques (octroi de crédit, exclusions…), les offres

5 · **Initier** un dialogue avec les clients (parcours de conseil, engagement actionnarial…)

# 03

## Portefeuilles financiers : quels leviers de circularité prioriser en fonction de l’exposition sectorielle ?



Ailancy RESEARCH

# Portefeuilles financiers : différents leviers peuvent être priorisés afin d'accélérer la transition vers une économie circulaire

La 1ère étape consiste à cartographier les secteurs d'activités des portefeuilles financiers en fonction des expositions et de leurs potentiels de circularité et des leviers mobilisables



# La construction d'une feuille de route d'éco-circularité passe par une analyse quantitative de l'exposition des portefeuilles aux enjeux de circularité

Les données déjà disponibles dans la plupart des établissements (Bilan Scope 3, segmentation des expositions par secteur, géographie et type de financement) suffisent à bâtir un premier score de circularité de portefeuille.



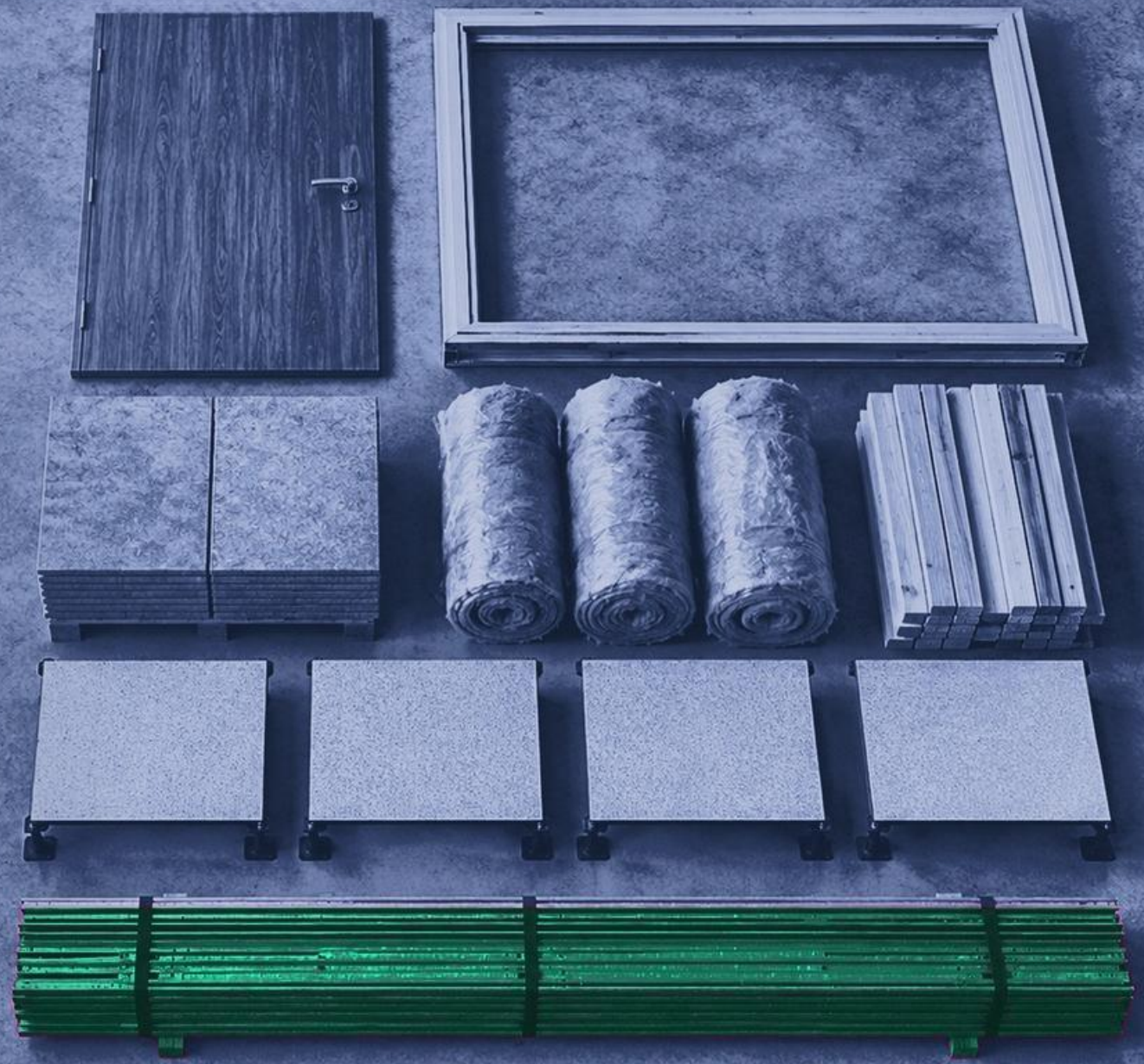
# Une fois l'exposition sectorielle connue, une analyse des entreprises du portefeuilles est nécessaire pour évaluer le risque de circularité ou l'opportunité financière de transition

## Chaque entreprise financée peut s'évaluer selon différents axes stratégiques notamment : son risque de non-conformité, sa dépendance aux matières premières stratégiques et le revenu que lui ouvre la transformation de son modèle d'affaires.



# 04

## Empreinte propre : quels leviers de circularité prioriser en fonction des coûts/bénéfices ?



Ailancy RESEARCH

# Les acteurs financiers doivent également faire de leurs enjeux opérationnels un levier de transformation vers l'économie circulaire

Certains postes offrent des leviers de circularité plus importants. Cette analyse permet de prioriser les leviers RRRR avant l'évaluation de leurs impacts organisationnels, opérationnels et financiers

- Potentiel fort
- Potentiel moyen
- Potentiel faible



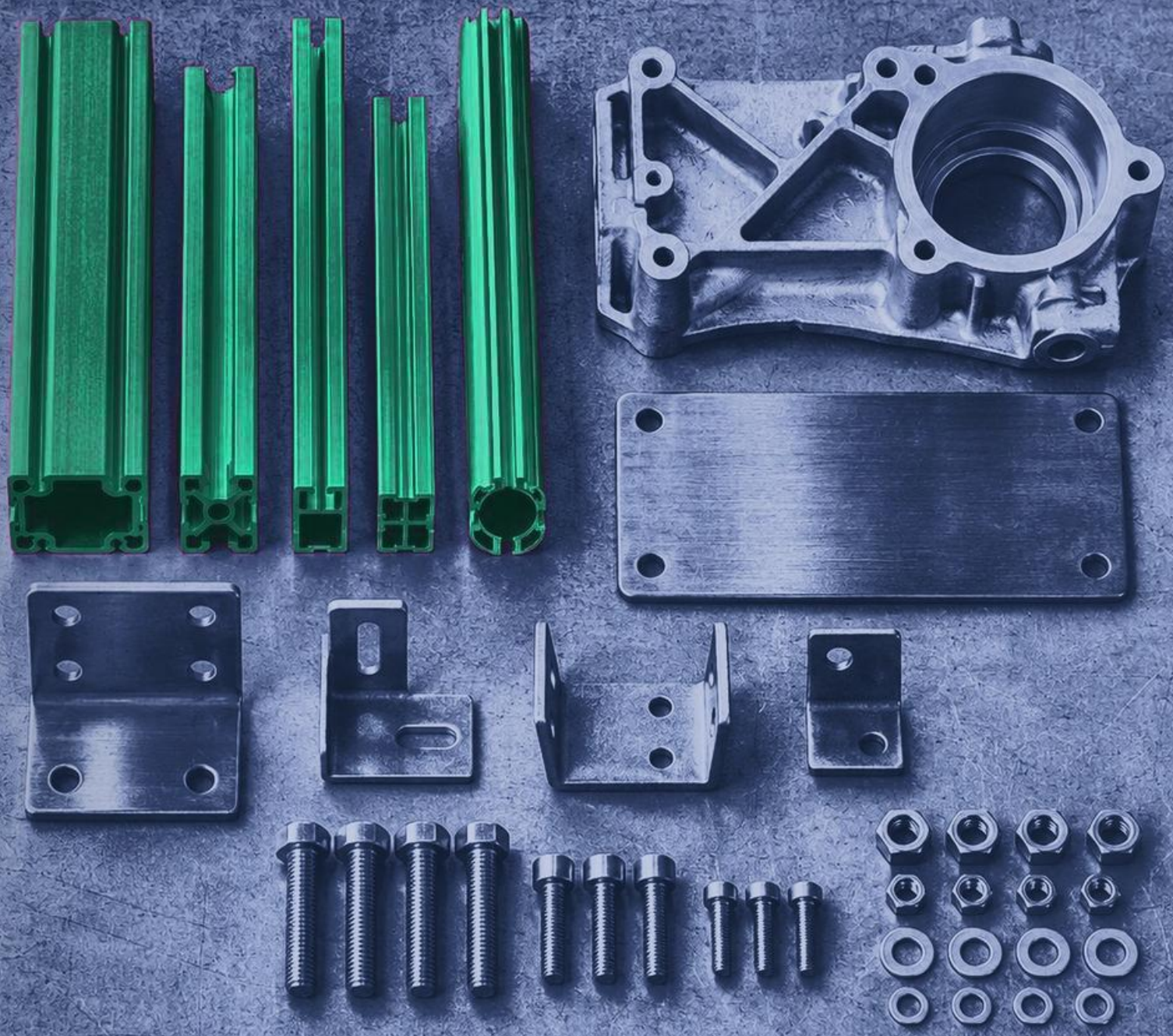
# Le secteur financier a déjà initié une transition vers un modèle plus circulaire, mais de nombreux leviers peuvent être encore mobilisés

Des pratiques encore peu matures : plus de la moitié en sont aux premières actions. Les plus avancés passent au réemploi et aux achats circulaires, surtout sur l'immobilier et l'informatique ; la mobilité reste en retrait.



# 05

## Comment Ailancy peut-il vous accompagner ?



Ailancy RESEARCH

# Définir sa stratégie d'économie circulaire : par où commencer ?

Ailancy propose un accompagnement adapté au niveau de maturité de chaque acteur, reposant sur une analyse des enjeux propres au modèle d'affaires, aux expositions sectorielles et aux opérations propres

## NIVEAU 1 · INITIER

*Aucune démarche engagée*

NOTRE ACCOMPAGNEMENT

**Diagnostic de maturité, inventaire des données et heatmap sectorielle**

## NIVEAU 2 · STRUCTURER

*Premières actions engagées*

NOTRE ACCOMPAGNEMENT

**Construction du  de portefeuille et révision des politiques**

## NIVEAU 3 · DÉPLOYER

*Démarche structurée*

NOTRE ACCOMPAGNEMENT

**Conception des offres et du dispositif de pilotage**

**Quel que soit votre niveau de maturité, nous commençons par identifier les données et partager les cartographies sectorielles, permettant de comprendre où se situent les enjeux autour de l'économie circulaire**

# Nos atouts pour accompagner les institutions financières dans leur stratégie d'économie circulaire

Nos atouts reposent sur un triptyque : expertise en finance durable, projets de transformation des métiers des institutions financières, définition des stratégies et méthode outillée du diagnostic à la feuille de route.

## 01 Une expertise pointue en finance durable et en économie circulaire

- Ailancy figure parmi les **cabinets de référence sur l'ESG appliqué aux services financiers**, avec une équipe dédiée et plus de 70 missions menées depuis 2021 auprès de banques, d'assureurs et de sociétés de gestion.
- Le cabinet bénéficie d'une expertise reconnue dans la maîtrise **des référentiels de durabilité**, en particulier la taxonomie européenne, les normes ESRS E1 et ESRS E5, portant sur les **enjeux climatiques et l'économie circulaire**, du règlement SFDR, ainsi que de leurs **effets sur les activités des institutions financières** et sur leurs portefeuilles.
- **Nos références illustrent cette expertise** : cartographie des risques ESG dont risques relatifs à l'EC, définition et mesure d'indicateurs EC, définition de gamme de produits financiers thématiques sur l'EC…

## 02 Une maîtrise des enjeux des institutions financières et de leurs métiers

- Ailancy se distingue par une double expertise, combinant une connaissance approfondie des **fonctions clés du secteur financier** (Achats, IT, RH, etc.) et une maîtrise de **ses enjeux opérationnels** (octroi de crédit, coverage, trading, gestion d'actifs, etc.).
- Cette double lecture nous permet d'articuler **empreinte propre et chaîne de valeur aval au sein d'un même diagnostic**, en garantissant la cohérence méthodologique entre les deux périmètres.
- **Nos références l'attestent** : d'appétence aux financements verts fondé sur l'ADEME (crédit à la consommation), reporting ESG harmonisé (société de gestion), dictionnaire de données (assureur), ainsi que des missions pour une banque de financement et d'investissement et trois sociétés de gestion.

## 03 Une méthode outillée, du diagnostic, de la définition de la stratégie au déploiement de la feuille de route

- **Ailancy propose une démarche en trois temps** : diagnostic de l'existant, définition de la stratégie et déploiement des feuilles de route, sur les opérations propres comme sur la chaîne de valeur aval (portefeuilles).
- Elle s'appuie sur les **outils présentés dans cette étude** : grille de maturité fondée sur les référentiels et bases de données publiques (taxonomie, base ADEME et la norme ISO 59004), matrice coûts × économie de ressources et de circularité de portefeuille.
- Elle mobilise en priorité les **données existantes** (bilan Scope 3, segmentation des expositions, reporting achats et immobilier) pour produire de **premiers résultats dès les premières semaines**.

# Ailancy est le cabinet de référence des acteurs de la banque, de la finance et de l'assurance

## NOTRE EMPREINTE

**75M€**
de Chiffre d'Affaires

**35%**
de l'activité en Assurance

**450**
consultants spécialisés

**4**
Implantations géographiques



**300+**
Clients banque et assurance

**90%**
des banques, gérants et assureurs français sont nos clients

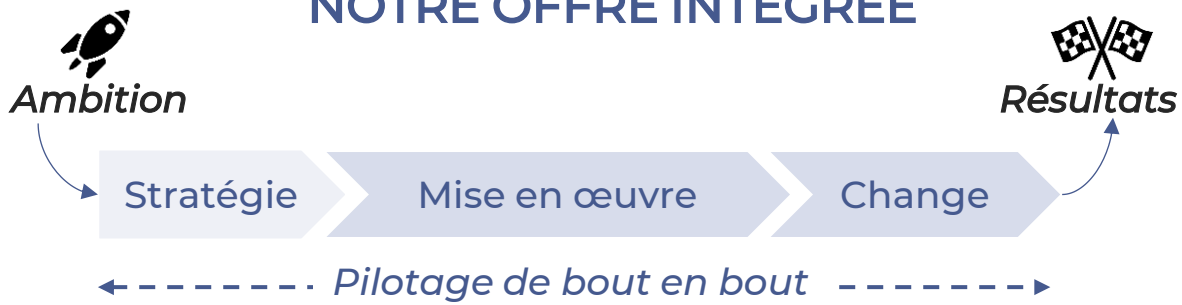
## NOTRE MISSION

Depuis près de **20 ans**, Ailancy définit, accompagne et met en œuvre les **Transformations Métier, Opérationnelles et Technologiques** des acteurs **du secteur Financier** en **Europe et en Afrique**

## NOTRE ADN

- 100% **dédié banque, finance et assurance**
- Une expertise **Métier x Tech x Data / IA**
- Un **accompagnement de bout en bout**, de la stratégie à l'exécution

## NOTRE OFFRE INTEGREE



# L’engagement RSE est au cœur de notre stratégie

## AGIR DE MANIERE EXEMPLAIRE

- Se doter d’un solide corpus de politiques et de formations pour soutenir le déploiement des engagements
- Mettre en œuvre les meilleures pratiques du marché
- Montrer l’exemple jusqu’au plus haut niveau de direction

### PROJETS EMBLÉMATIQUES



*Examen du corpus des politiques*

*Trajectoire de décarbonation*

## ETRE RECONNU COMME UN ACTEUR ENGAGE

- Déployer des processus d’amélioration continue certifiés
- Adopter un haut niveau de transparence avec une communication interne et externe RSE détaillée

### PROJETS EMBLÉMATIQUES

*Rapports volontaires sur le développement durable*

*Rapport de performance extra-financière VSME*

## ACCOMPAGNER LES CLIENTS DANS LEURS ENJEUX DURABLES

- Accompagner nos clients dans leur besoin de transformation durable
- Fournir une expertise et les meilleures pratiques à nos clients

### PROJETS EMBLÉMATIQUES

*Institutionnalisation de la Tribu Finance Durable :*
*+ de 50 consultants formés et experts en matière de durabilité*

# Vos contacts




**Laurent HASSAN**
Associé
laurent.hassan@ailancy.com
+33 7 61 59 90 94



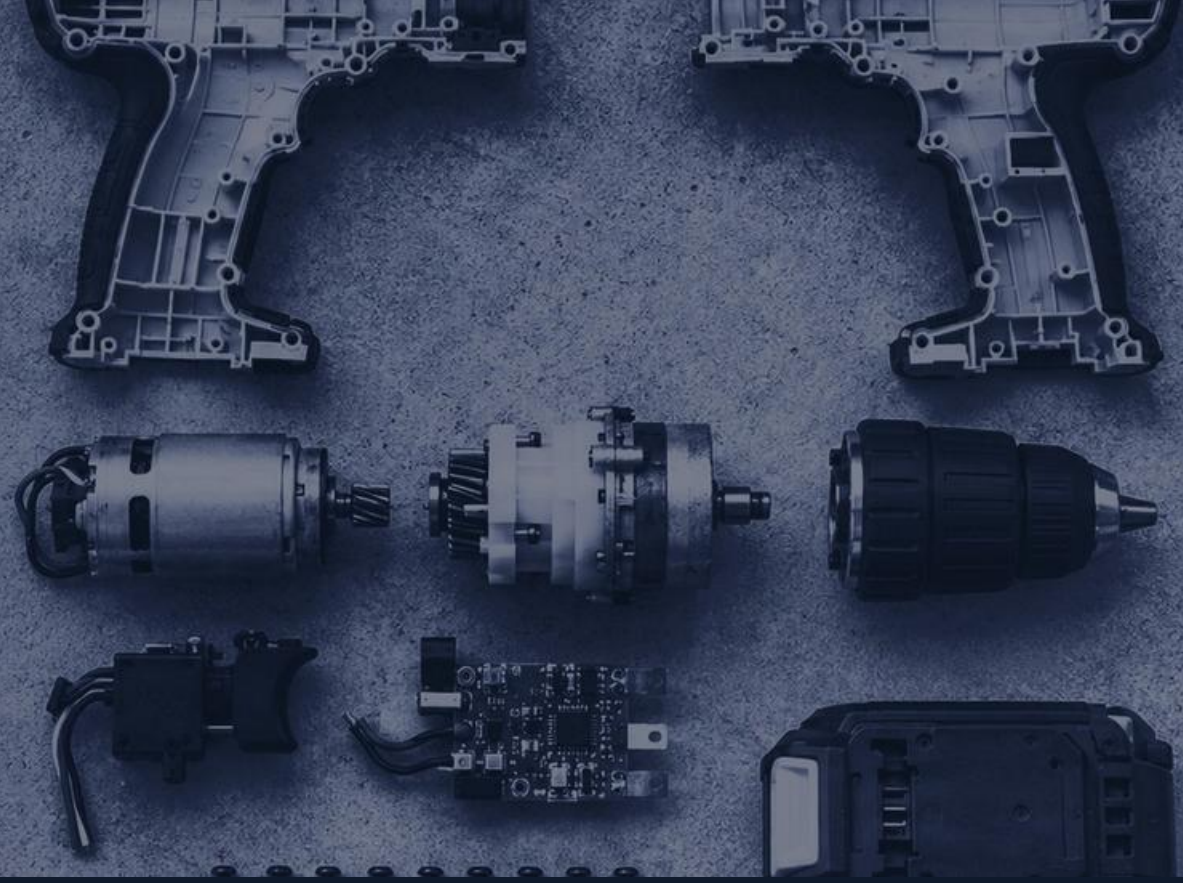


**Cécile LAUNAY**
Manager
cecile.launay@ailancy.com
+33 6 45 19 32 05





**Sacha WERBA**
Consultant
sacha.werba@ailancy.com
+33 6 11 58 03 99

Ailancy ADVISORY


**Ailancy Advisory**
32 rue de Ponthieu, 75008 Paris
www.ailancy.com


UNE FILIALE DE

Ailancy Group